



Baccalauréat Professionnel « Vente »

Présentation

Immédiatement après la 3ème.

Le Baccalauréat professionnel propose une formation en 3 ans :

Seconde - Première - Terminale professionnelle

Organisation des études

Durant ce parcours en 3 ans, les élèves passeront la certification intermédiaire BEP « Métiers de la Relation aux Clients et aux Usagers » en classe de 1ère.

Les bons résultats (mention au bac) et l'assiduité de l'élève faciliteront l'accès en BTS.

Le titulaire du Baccalauréat professionnel Vente est un vendeur qui intervient dans une démarche commerciale active.

Son activité consiste à prospecter la clientèle potentielle, à négocier des ventes de biens et de services, à participer au suivi et à la fidélisation de la clientèle dans le but de développer les ventes de l'entreprise.

Il exerce le métier de vendeur salarié ou indépendant, ayant un statut particulier (VRP, agent commercial, chargé de clientèle, prospecteur vendeur, représentant, etc...

Dynamique et disponible, il fait preuve de techniques relationnelles et de vente affirmées, complétées par une utilisation accrue des outils informatiques et des moyens de communication.

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement général

Français - Histoire Géographie
Mathématiques
2 Langues Vivantes (Anglais et Espagnol)
Education Physique et Sportive
Education artistique - Arts appliqués

50%

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité

Formation professionnelle technologique et scientifique
Prévention - Santé - Environnement
Activités de projet
Accompagnement personnalisé

50%

TOTAL HEBDOMADAIRE (horaires donnés à titre indicatif)

33 h

FORMATION EN ENTREPRISE

Des Périodes de Formation en Milieu Professionnel à hauteur de **6 semaines** de découverte des métiers de la filière correspondant au diplôme préparé est programmé en classe de seconde ; suivront **16 semaines** sur les deux autres années de formation.

L'élève doit élaborer un dossier professionnel et il détaille notamment une tâche accomplie dans chaque entreprise. Les périodes de formation en entreprise et le dossier professionnel font l'objet d'une évaluation qui est prise en compte lors de la délivrance du diplôme.

